



# Info@ASDCGG74

N° 0118



## Le mot du Président :

Cher(e)s, adhérent(e)s,

Les membres du comité se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année. Que 2018 soit l'année des rires et plaisirs partagés.

Nous avons pu profiter d'un temps clément pour le début de saison, avec du gibier bien présent et notamment des sangliers qui ont bénéficié d'une fructification forestière importante à l'automne 2016 glands, faines, châtaignes. La reproduction a été bonne et même décalée puisqu'il y a eu des marcassins en ce milieu d'automne (certainement à cause de cette nourriture riche et abondante).

La montagne s'est revêtue d'une épaisse couche de neige avant même l'arrivée officielle de l'hiver. Un grand soulagement pour les professionnels du tourisme et les amoureux des sports de glisse. Ces chutes de neige ont permis aux sociétés de chasse de bien réaliser leur plan de chasse cerf, ce qui n'était pas forcément le cas l'année précédente.

Par contre ces conditions risquent d'engendrer une mortalité hivernale importante. En effet les animaux qui descendent dans les fonds de vallée, provoquent un nombre plus important de collisions. Les chevreuils sont très sensibles aux chiens en divagation (mi-décembre juste sur Chamonix, une dizaine de chevreuils morts ou devant être euthanasiés ont été récupérés par les gardes particuliers) à cause de ces chiens mais surtout de leurs maîtres qui les laissent aller. Autant de facteurs dont il faudra tenir compte lors de la prochaine saison.

### « Cochon » à la limite passe encore ...

Mais lorsque l'on entend « goret, pouè, pouère, caïon » dans la bouche (je devrais dire gueule) d'un nombre croissant de chasseurs, il y a de quoi s'interroger. Les appellations de sus scrofa ne manquent pourtant pas et correspondent à un âge de la bête noire. Marcassin puis bête rousse dans sa première année, bête de compagnie puis ragot ou laie ragote pour les 2 années suivantes, tiers ans, quartannier, vieux sanglier, et grand vieux sanglier ensuite, (ceux-ci étant souvent accompagnés d'un page). Sinon ils se nomment solitaires. La compagnie étant guidée par une laie meneuse qui peut être suivie. Ces termes sont universels et devraient être compris et employés par tous mais par Ignorance ?, manque de respect et d'intérêt, la discussion tourne autour du nombre d'animaux tirés et de leur poids. Les jeunes ne sont pas les derniers pour affubler les sangliers de tels noms. A ma connaissance il n'y a que le grand gibier qui est ainsi caricaturé. Les autres gibiers sauvages peuvent être appelés de différentes façons, la bécasse est aussi la mordorée de par la couleur de son plumage ou sorcière des bois pour la légèreté qu'elle peut avoir devant l'arrêt des chiens, la palombe est l'oiseau bleu, le renard a un nom flatteur avec maître goupil, les exemples ne manquent pas. Le chasseur se veut naturaliste encore faut-il que les termes qu'il emploie pour nommer le gibier ne soient pas caricaturaux.



## Du côté des réglages :

Nous avons réalisé en 2017 **442** réglages sur cible fixe et **191** tirs sur sanglier courant.

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée...

**La solution** : Le REGLAGE ! Pensez à régler et à cibler vos armes au moins une fois par an.

**Quelques rappels** : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 13 juin 2018 dès 15 heures et ce jusqu'au 24 octobre 2018.

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE.

Renseignements : François BOVAGNE 04 50 94 55 67 ou email : [françois.bovagne@orange.fr](mailto:françois.bovagne@orange.fr)

**Rappel** : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir pour transporter votre arme en toute légalité.

## **Cotation des trophées :**

Si vous avez tiré un beau trophée cette saison et qu'il n'est pas encore naturalisé nos cotateurs sont à votre disposition pour déterminer le nombre de points, c'est toujours une information intéressante même si vous n'avez pas battu le record de France ou du département.

**Attention** : seuls les massacres peuvent être cotés trois mois après la date du tir. Si vous envisagez de faire naturaliser la tête, prévenez votre taxidermiste de façon à la faire coter avant la naturalisation complète. Les défenses et grès des sangliers doivent être libres de façon à permettre toutes les mesures nécessaires et pas fixés de façon définitive sur un support.

Enfin nous vous rappelons que Dominique CHATEL qui a été formé par notre regretté Marcel BOUVIER a pris sa suite pour l'analyse de l'âge des cerfs par la méthode de MITCHELL.

Dominique CHATEL : 150 vers le Four 74500 ST PAUL EN CHABLAIS Tel : 06 71 71 30 94 Ou 04 50 75 43 06

## Liste des cotateurs de la Haute Savoie

BALSAT Philippe : 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES - 04.50.43.56.48

BOVAGNE François : Le Ferney 74560 LA MURAZ - 04.50.94.55.67

CHATEL Dominique : 150, Vers le Four 74500 SAINT PAUL en CHABLAIS - 0450754306

DELOCHE André : Le Paradis - 74230 THÔNES - 04.50.02.09.75

DEYA Christophe : Lot.Les Bottolieres 150 chemin des Dampes 74200 MARIN - 04 50 26 26 53

JANIN Roger : 147 route du Pont Rouge - 74380 CRANVES SALES - 04.50.39.31.19

JOLIVET Rémy : Chez Padon 74130 FAUCIGNY - 04.50.03.65.24



**Les cours pour le Brevet Grand Gibier commenceront le lundi 5 mars 2018 à St Cergues.**

- Tir sanglier courant le samedi après-midi dès 14 h 00 : 07 et 28 avril, 12 et 26 mai, 16 juin, 04 et 25 août, 01 septembre 2018.

**Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 30 mars 2018 à VIRY**

## Les gypaètes et les risques d'empoisonnement au plomb

### Le point sur la convention que nous avons signée avec la Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie et l'ANCGG

Les gypaètes font actuellement l'objet d'un projet européen LIFE nature (ce sont des projets de préservation d'espèces ou de milieux naturels d'intérêt européen cofinancés par l'Europe à 50%). Ce projet s'appelle Life Gyp'Help et il est piloté en Haute-Savoie par ASTERS. Un symposium à ce sujet a réuni en septembre dernier ASTERS, la Fédération et la Fondation pour la Conservation des Vautours. (Voir à ce sujet le site de la Fdc 74).

L'extinction des gypaètes en Europe a été causée par leur réputation - infondée puisqu'ils sont nécrophages - de prédateurs du bétail (en allemand ils s'appellent Lämmergeier : vautours des agneaux). Leur réintroduction en Europe à partir de la fin des années 80 est un succès - mais un succès fragile. Ils sont d'ailleurs sur la liste rouge en Europe des espèces menacées.

La croissance de la population est très lente : les gypaètes vivent en effet 30 ans environ mais ne s'installent en couple que vers l'âge de 7-8 ans, ils ont en moyenne un petit tous les trois ans, toutes les pontes ne réussissent pas. Par exemple en 2017 les 11 couples présents en Savoie et Haute-Savoie ont produit 5 poussins et il y en a eu 31 pour l'ensemble de l'arc alpin. On comprend donc facilement que quelques cas de mortalité en plus puissent faire chuter la population ainsi que le dérangement des couples nidificateurs qui entraîne l'échec de la reproduction.

Il y a bien sûr une mortalité naturelle mais il y a aussi des causes de mortalité d'origine humaine et ce sont celles qui préoccupent ASTERS -qui gère le centre d'élevage et de réintroduction des gypaètes - en ce moment. Parmi celles-ci les collisions avec les câbles électriques ou de remontées mécaniques ainsi que les empoisonnements, notamment au plomb. 22 cas d'intoxication aiguë au plomb dans les Alpes entre 2000 et 2014 ont entraîné la mort de 6 gypaètes, 15 aigles et un vautour fauve. 2 gypaètes du centre d'ASTERS en sont également décédés. En effet les gypaètes qui se nourrissent principalement d'os, de tendons et de ligaments sur des animaux morts ont des sucs gastriques très puissants (pour pouvoir digérer les os) et absorbent facilement le plomb que ce soient des éclats fichés dans les os ou celui présent dans les tissus d'animaux eux-mêmes contaminés par le plomb.

Le plomb est un métal connu depuis l'Antiquité où il servait pour la fabrication des monnaies, les peintures, les cosmétiques, l'étamage des récipients... Son utilisation a toutefois fait un bond considérable en Europe, en Amérique du Nord et au Japon au XXème siècle que ce soit pour les carburants, les peintures, les batteries mais aussi pour des usages non industriels : petits soldats, plombs de pêche et...nos munitions bien sûr.

Sa toxicité est évidente pour l'homme comme pour les animaux, il se stocke dans les organismes et reste longtemps présent au sol ou à une faible profondeur que sa présence soit d'origine naturelle (érosion) ou humaine. Ses dangers ont conduit à des interdictions progressives dans les peintures (1993), l'essence (2000), les munitions tirées au-dessus des zones humides (2005) chez nous et dans d'autres pays européens même si c'est loin d'être le cas dans tous les pays du monde.

Dans le cadre de l'action C5 du programme Life Gyp'Help : « réduction des risques d'empoisonnement au plomb de chasse - évaluation de l'efficacité des munitions sans plomb pour la chasse du grand gibier » la Fdc74, l'ANCGG et notre AD ont signé une convention ayant pour but d'améliorer la connaissance sur le risque d'empoisonnement, de déterminer l'origine de l'intoxication au plomb et d'évaluer l'efficacité des munitions alternatives ainsi que les possibilités de convertir les chasseurs à ce type de munitions.

Il a donc été prévu des tests dans la nature par des chasseurs volontaires, tous ceux qui tirent des balles sans plomb peuvent s'informer auprès de la Fédération pour acheter des munitions sans plomb à des tarifs négociés avec l'aide de l'ANCGG et remplir des fiches de tir afin de faire part de leurs résultats à la Fédération.

Pour notre part et conformément à la convention signée, nous avons effectué des tests au stand de Douvaine avec des balles sans plomb. Notre objectif est de proposer une liste de munitions sans plomb adaptées aux pratiques de chasse au grand gibier de montagne tout en étant très attentifs aux dangers et inconvénients éventuels : éclats, encuvrage des canons ou risque de pollution de l'environnement par des substances différentes du plomb mais peut-être tout aussi nocives. Les résultats de ces tests seront disponibles sur un site internet et feront l'objet d'un article que vous pourrez lire prochainement dans Grande Faune.



## BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur [www.asdcgg74.com](http://www.asdcgg74.com) ou [www.ancgg.org](http://www.ancgg.org).

### Bulletin d'inscription

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2018.

Ci-joint un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Coupon à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :

**BALSAT Philippe** 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648

Mail : [philippe.balsat@orange.fr](mailto:philippe.balsat@orange.fr)

Les cours débuteront le 5 mars 2018 à 19 h 30, salle multimédia derrière l'église 74140 SAINT CERGUES

**Rappel: Assemblée générale de l'ASDCGG74 le vendredi  
30 mars 2018 à VIRY**



**OUVERT** du Lundi au  
Jeudi de 17h15 à 19h45  
Vendredi de 16h à 20h  
Samedi de 14h à 19h

**ARMURERIE Chappaz**  
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

**ARMURERIE Chappaz**

Tél. 04 50 60 30 23  
Fax 04 50 60 38 55